

CONSEIL DE QUARTIER DU GROS CAILLOU

MARDI 31 MARS 2015

Madame Marguerite CHEVREUL

Nombre de personnes présentes : une cinquantaine

Ouverture de la séance à 18h35, par Monsieur Olivier Le QUERE, Maire-adjoint délégué aux Conseils de Quartier, présidée par Marguerite CHEVREUL, Conseiller d'arrondissement, déléguée à la solidarité et aux relations avec les communautés religieuses, en présence de Mme Josiane GAUDE, première adjointe et de M. Philippe VALLI, directeur de cabinet de Mme Rachida DATI. La présence Monsieur LEDOUR et Madame CELESTIN, direction de la voirie pour le 7^e et le 15^e.

Ordre du jour :

1. Remontées d'information des référents par catégorie
2. Suivi des vœux concernant le conseil de quartier, « Fans zone » du Champ de Mars et annulation des arrêtés par Benoît Guyot
3. Organisation de la visite des ateliers propreté
4. Signalétique pour piétons sur les trottoirs et emprises des terrasses
5. Projet "la rue aux enfants"
6. Communication des évènements à venir à la Mairie
7. Questions diverses

1. Remontées d'information des référents par catégorie

Un container, situé devant le 109 rue Saint Dominique est renversé ; la Direction de la propreté est prévenue.

Mme Sophie SABY signale une sonnerie d'alarme intempestive à 7h du matin au Musée du Quai Branly ; elle rappelle que les poubelles situées rue de l'Université, inadaptées, qui posent toujours autant de difficultés, incitant les personnes à abandonner leurs déchets sur la rue.

2. Suivi des vœux concernant le quartier : « Fan zone » du Champ de Mars et annulation des arrêtés préfectoraux par recours de Benoît GUYOT au Tribunal administratif

La « Fan zone » de l'Euro 2016 : les arrêtés pris par le Préfet de police visant à interdire les boissons alcoolisées ont été annulés par le tribunal administratif de Paris.

M. Bernard LOING, président de l'association des amis du Champ de Mars regrette cette annulation. Lors de l'assemblée générale de l'association, une campagne d'actions en dix points a été lancée. L'association attend le cahier des charges de la « Fan zone » pour préciser ses actions.

3. Organisation de la visite des ateliers propreté

Marguerite CHEVREUL envisage une visite de quartier au début du mois de mai et demande aux personnes intéressées de se manifester.

Une visite des ateliers propreté à l'École militaire est programmée pour le 14 avril 2015 à 8H.

4. Signalétique pour piétons sur les trottoirs et emprises de terrasse

Certains habitants rappellent que, malgré le marquage au sol, l'alignement des terrasses par les cafés et les magasins touristiques n'est pas respecté.

5. Projet « la rue aux enfants » - voir pièce jointe : « LA RUE AUX ENFANTS : METHODOLOGIE »

Le projet est présenté par M. Daniel Le DOUR, responsable de la voirie pour le 7^{ème} et le 15^{ème} arrondissement.

L'objectif est participatif : à cet effet, une convention tripartite avec la Ville de Paris, la mairie d'arrondissement et une association, porteuse du projet, sera conclue. Le choix du lieu ne doit pas se faire a priori sur une voie déjà « pacifiée », c'est-à-dire piétonne.

Le projet devrait être mis en place pour l'été 2015 et doit permettre à tous les enfants, sans précision d'âge, de « s'approprier » la rue, y compris en peignant sur la voie.

Philippe VALLI souligne que le choix de la rue Cler entre la rue de Grenelle et l'avenue de la Motte Picquet est une occasion de rendre cette voie véritablement piétonne et de la sanctuariser. Une possibilité serait de réaliser ce projet le mercredi après-midi, selon une régularité à déterminer. Il s'agit d'une expérimentation qui fera l'objet d'une évaluation.

Marie-Claude CAVEL, représentant l'Union interprofessionnelle de la rue Cler (UIC), rappelle que son association avait organisé un carnaval qui a été supprimé en raison des risques liés à la circulation automobile. Elle indique également que ce projet « rue aux enfants » est très positif, notamment pour les commerçants de la rue Cler.

Les réactions des habitants présents à la séance sont diverses : certains approuvent le projet dans son principe et indiquent que les journées de la brocante se déroulent sans difficultés ; d'autres objectent que l'occupation de la voie sera une gêne pour les commerçants pour leurs livraisons, qu'il y a enfin dans le 7^{ème} arrondissement des espaces permettant des activités ludiques, comme le Champ de Mars, les Invalides, les berges de Seine.

Le Préfet de police devra donner nécessairement son accord sur les modalités de circulation.

Philippe VALLI précise aussi que la piétonisation de la rue Cler est demandée par les riverains depuis plusieurs années, et que cette occasion donnée par la Mairie de Paris est donc une opportunité à saisir.

Le projet est retenu rue Cler sur la totalité de la mais en laissant le passage pour les véhicules rue de Grenelle et rue Saint Dominique.

Olivier Le QUERE propose de soumettre au vote le projet à savoir :

Mise en place du projet de « La rue aux enfants » avec piétonisation de l'ensemble de la rue Cler

Résultat : 14 VOIX POUR ET 8 VOIX CONTRE.

Marie Claude CAVEL encourage les idées pour les jeunes et les enfants et précise que des activités leur seront proposées par les associations qui porteront le projet.

6. Communication des événements à venir à la Mairie

- Le 1^{er} avril : salon de l'emploi et des jobs d'été.
- Le 8 avril : chasse aux œufs de Pâques
- Le 16 avril : salon des seniors.

Une ferme pédagogique est également organisée rue Cler le samedi 11 avril 2015 par l'UIC.

7. Informations et questions diverses.

Certaines personnes évoquent l'insécurité, les nuisances et l'accueil déficient fait aux touristes.

Certaines déficiences sont signalées :

- Un trottoir à l'angle de la rue Valadon et de la rue de Grenelle, et à l'angle de la rue du Champ de Mars et de la rue Valadon.
- Au 189/195 rue Saint Dominique, le bitume est à refaire, à la suite des travaux effectués par ERDF.

M. Daniel Le DOUR note ces problèmes, mais ne peut s'engager à effectuer les réparations dans un court délai, compte tenu de l'insuffisance des crédits (lignes budgétaires limitées) alloués par la Mairie de Paris.

Des trous devant et autour de la fontaine de Mars sont signalés, comme une vitrine cassée au 16 rue de l'Exposition.

Philippe VALLI rappelle que tous les problèmes d'insécurité sont à signaler directement au commissariat, et non à la mairie du 7^e qui ne dispose pas de pouvoirs en matière de sécurité.

Rue Ernest Psichari, un panneau interdisant le stationnement des motos est demandé.

Boulevard des Invalides, la vitesse excessive des voitures sera freinée par l'aménagement de deux plateaux surélevés prévus dans le budget voirie 2015, selon M. Daniel Le DOUR.

Un habitant se plaint du bruit occasionné par le plateau surélevé placé au bout de la rue de l'Université, à l'arrière du Musée du quai Branly. Ce plateau a été installé pour dissuader les voitures de rouler vite, indique Daniel LE DOUR.

Enfin, certaines personnes déplorent l'inconfort des nouveaux abris-bus parisiens. Le cahier des charges de ces abris-bus est très lourd pour la société JCDECAUX. Il a été demandé directement par Christophe NAJDOVSKI, élu adjoint à la Maire de Paris, chargé de toutes les questions relatives aux transports, à la voirie, aux déplacements et à l'espace public.

FIN DE LA SEANCE

PROCHAINE REUNION : LE JEUDI 21 MAI 2015 A LA MAISON DES ASSOCIATIONS.